



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - Identification

<p>Nom commercial : 2000 Chasses d'eau Bleu plus javellisant</p> <p>Usage du produit : Nettoyant de cuvette de toilette et désodoriseur</p> <p>Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.</p> <p>Date de préparation de la FS : 25 octobre 2019</p>	<p>Bureau canadien : WD-40 Products [Canada] Ltd. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3</p> <p>Numéro de téléphone pour l'information : (416) 622-9881</p> <p>Téléphone d'urgence de 24 heures : Canutec : (613) 996-6666</p> <p>Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.</p>
--	--

2 – Reconnaissance des dangers

SIMDUT 2015/classification du SGH :

Pastille de Javel

Matières solides comburantes - Catégorie 3
Toxicité aiguë - Catégorie 4 (voie orale)
Lésion oculaire - Catégorie 1
Corrosion cutanée - Catégorie 1C
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément au Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCC), lequel a priorité sur l'étiquetage du SIMDUT 2015. L'étiquette du contenant véritable n'inclura pas les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquette ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Éléments de l'étiquette :

Pastille de Javel



DANGER !

Peut aggraver un incendie ; comburant
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des graves brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Énoncés de prévention :

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage. Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des vêtements et des autres matières combustibles.
Ne pas respirer les poussières.
Se laver soigneusement après manipulation.

Pastille déodorante

Irritant oculaire - Catégorie 2A
Irritant pour la peau - Catégorie 2

Pastille déodorante



AVERTISSEMENT !

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Énoncés de prévention :

Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux.

Énoncés de réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical ou des soins médicaux.

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux.

Énoncés de réponse

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prenez une douche.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser de l'eau ou de la mousse pour éteindre.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée : Obtenir un avis médical ou des soins médicaux.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Énoncés relatifs à l'entreposage

Garder sous clef.

Énoncés d'élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

1,8 % du mélange se compose d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

3 - Composition / information sur les composants

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2015/Classification du SGH
Pastille déodorante			
Surfactants	Mélange	45-60%	Irritant oculaire - Catégorie 2A Irritant pour la peau - Catégorie 2
Parfum	Mélange	1-5%	Irritant oculaire - Catégorie 2A Irritant pour la peau - Catégorie 2 Toxicité spécifique de l'organe cible - Exposition unique - Catégorie 3 (Irritant)
Pastille de Javel			
1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne	118-52-5	81.1%	Matière solide comburante - Catégorie 3 Toxicité aiguë - Catégorie 4 (voie orale) Corrosion cutanée - Catégorie 1C Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
1,3-Dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne	89415-87-2	16.1%	Matière solide comburante - Catégorie 3 Toxicité aiguë - Catégorie 4 (voie orale) Corrosion cutanée - Catégorie 1C



FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingrédient	No CAS	Pourcentage massique	SIMDUT 2015/Classification du SGH
Chloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne	Aucun numéro n'a été assigné.	1.8%	Pas classés
Ingrédients non-dangereux	Mélange	1.0%	N'est pas dangereux.

4 – Premiers soins

Ingestion (avaler) :

Pastille de Javel : Rincer la bouche et donner de petites gorgées d'eau si la personne est capable d'avaler et qu'elle est alerte. NE FAITES PAS VOMIR. Consulter un médecin immédiatement. Appeler un médecin, un centre antipoison ou le service d'assistance téléphonique sur la sécurité du WD-40 au 1-888-324-7596.

Pastille déodorante : Rincer la bouche et diluer avec des fluides. Appeler un médecin, un centre antipoison ou le service d'assistance téléphonique sur la sécurité du WD-40 au 1-888-324-7596.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Pastille de Javel : Rincez bien à l'eau. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer abondamment à nouveau avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pastille déodorante : Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure à l'occasion. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Pastille de Javel : Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever tout vêtement contaminé et rincer immédiatement avec de l'eau pour diluer le javellisant concentré. Laver les vêtements avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement. Remarque : du javellisant concentré en contact avec les vêtements peut constituer un risque d'incendie.

Pastille déodorante : Laver avec du savon et de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation (respirer) :

Pastille de Javel : Si la poussière du produit est inhalé, se déplacer à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, ensuite administrer la respiration artificielle. Appelez un centre antipoison pour des conseils sur le traitement. Ayez avec vous le conteneur du produit ou l'étiquette lorsque vous appelez le centre antipoison ou lorsque vous allez vous faire soigner.

Pastille déodorante : Se déplacer à l'air frais. Si une irritation se développe et se poursuit, consultez un médecin.

Signes et symptômes d'une exposition : Les pastilles de javel sont corrosives et peuvent causer des brûlures aux yeux, à la peau, à la bouche et aux voies gastro-intestinales. Peut être mortel si avalé. L'exposition répétée peut causer une réaction allergique cutanée (sensibilisation). Le contact avec la pastille déodorante bleue peut causer une irritation oculaire et cutanée modérée.

Indication de la nécessité d'une aide médicale/un traitement spécial immédiat :

Pastille de Javel : Une aide médicale immédiate est nécessaire pour toutes les voies de contact. Remarque au médecin : Des dégâts probables aux muqueuses peuvent contraindre l'emploi du lavage de l'estomac.

Pastille déodorante : L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Laver abondamment avec de l'eau ou de la mousse. Ne pas utiliser des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone ou des agents extincteurs halogénés.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Chauffer des pastilles de javel générera des gaz nocifs. Pour minimiser l'engendrement de ces gaz, inonder avec de grande quantité d'eau. Les pastilles de javel sont des oxydants forts et peuvent réagir avec des matières inflammables et combustibles et causer un incendie ou une explosion.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection.



FICHE SIGNALÉTIQUE

6 – Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit. Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8).

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage : Les pastilles de javel déversées d'un seul paquet de vente au détail, devrait être prudemment ramassées et jetées dans les égouts avec beaucoup d'eau. Ne pas engendrer de poussière en suspension. Si un chiffon mouillé ou des serviettes en papier sont utilisés pour recueillir la matière, le rincer rigoureusement avec une grande quantité d'eau avant de le réutiliser ou de le jeter. Du javellisant concentré peut provoquer un incendie lors d'un contact avec du papier, des chiffons ou autres matières combustibles. Les grandes quantités devraient être recueillies soigneusement dans un contenant en plastique aux fins d'élimination.

Pour les petits déversements de déodorant (un contenant de détail ou moins), jeter dans les tuyaux d'évacuation avec beaucoup d'eau. Pour de plus grands déversements, recueillir et placer dans un conteneur refermable jusqu'à son élimination.

7 – Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas toucher les pastilles. Éviter de respirer la poussière du produit. Ne laissez pas pénétrer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation. Bien laver après l'utilisation. NE PAS mélanger avec rien d'autre que de l'eau. Garder les pastilles de javel loin des matières inflammables et combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des veilleuses, des surfaces chaudes et des flammes nues. À conserver hors de portée des enfants.

Conditions d'entreposage sécuritaire : Conserver dans le contenant original dans un endroit frais, sec et bien ventilé qui est inaccessible aux enfants. Ne pas entreposer sous des températures élevées. Éviter la chaleur et la lumière directe.

8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Chimique	Limites d'exposition professionnelle
Surfactants	Pas de limite établie.
Parfum	Pas de limite établie.
1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne	0,2 mg/m ³ - MPT 0,4 mg/m ³ - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 0,2 mg/m ³ - MPT 0,4 mg/m ³ - LECT du Canada - Ontario 0,2 mg/m ³ - MPT 0,4 mg/m ³ - LECT du Canada - Québec 0,2 mg/m ³ - MPT 0,4 mg/m ³ - LECT - Colombie-Britannique
1,3-Dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne	0,2 mg/m ³ - MPT (recommandée par le fabricant)
Chloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne	0,2 mg/m ³ - MPT (recommandée par le fabricant)
Ingrédients non-dangereux	Pas de limite établie.

Les contrôles suivants sont recommandés pour un usage normal de ce produit par les consommateurs :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucune mesure de contrôle requises pour l'usage normal.

Protection personnelle :

Protection pour les yeux : Aucune protection oculaire n'est normalement requise. Éviter un contact avec les yeux. Lorsque vous ouvrez, tenir le sachet en plastique à l'écart du visage.

Protection de la peau : Évitez le contact avec la peau. Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation du produit.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise dans une utilisation normale.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, les contrôles suivants sont recommandés :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser avec une ventilation générale adéquate ou à aspiration localisée afin de minimiser les niveaux d'exposition.

Protection personnelle :



FICHE SIGNALÉTIQUE

Protection pour les yeux : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées.

Protection de la peau : Porter des gants en caoutchouc et un vêtement protecteur comme requis pour éviter un contact avec la peau.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise pour la manipulation du produit fini. Si les niveaux d'exposition sont excessifs, porter un respirateur approuvé par le NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques de travail/d'hygiène : Empêchez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	<i>Pastille de Javel</i> : Pastilles blanc cassé <i>Pastille déodorante</i> : Bleu solide	Limites d'inflammabilité :	Sans objet.
Odeur :	<i>Pastille de Javel</i> : Odeur piquante très légère. <i>Pastille déodorante</i> : Odeur agréable	Tension de vapeur :	Sans objet.
Seuil olfactif :	Aucun seuil établi.	Densité de vapeur :	Sans objet.
pH :	<i>Pastille de Javel</i> : 3.6 (1% solution)	Densité relative :	Non fixé
Point de fusion/congélation :	Non fixé.	Solubilités :	<i>Pastille de Javel</i> : 0,56 g/100 g à 25 °C <i>Pastille déodorante</i> : 100 % soluble dans l'eau
Domaine/point d'ébullition :	Non fixé.	Coefficient de partage : n-octanol-eau :	Non fixé.
Point d'éclair :	Aucun point d'éclair.	Température d'autoignition :	Non fixé.
Taux d'évaporation :	<1 (acétate de butyle = 1)	Température de décomposition :	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non fixé.	Viscosité :	Sans objet.
COV :	<i>Pastille déodorante</i> : 2%	Point d'écoulement :	Sans objet.

10 – Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Éviter les températures élevées et la lumière directe.

Substances incompatibles : Acides, bases, humidité, agents réducteurs, matières facilement exploitables y compris les matières inflammables et combustibles.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique des pastilles de javel peut générer des gaz nocifs, y compris du chlore, des oxydes d'azote, des oxydes de carbone, des matières organiques.

11 – Information toxicologique

Symptômes d'une surexposition :

Inhalation : L'inhalation n'est pas une voie normale d'exposition pour ce produit. Si la poussière provenant des pastilles de javel est inhalée, une sérieuse irritation au nez, à la bouche et aux voies respiratoires supérieures serait prévue. Peut aggraver les problèmes respiratoires actuels comme l'asthme. Pas d'effets indésirables prévus chez les individus autrement en bonne santé exposés au déodorant solide.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Contact avec la peau : Les pastilles de javel sont corrosives. Le contact direct avec une pastille de javel peut causer une irritation sévère et possiblement des brûlures. Un contact répété avec la peau peut aboutir à une sensibilisation avec enflure et éruption cutanée. Le contact avec la pastille déodorante peut causer une irritation cutanée modérée.

Contact avec les yeux : Les pastilles de javel sont corrosives. Un contact direct provoquera une sérieuse irritation, douleur, brûlure et une possibilité de lésions permanentes aux yeux. Le contact direct avec une pastille déodorante peut causer une irritation oculaire modérée.

Ingestion : Les pastilles de javel sont corrosives et provoqueront aussitôt de sérieuses brûlures dans les muqueuses de la bouche et des voies gastro-intestinales. Peut être mortel si avalé. L'ingestion du déodorant peut provoquer des troubles gastro-intestinaux légers qui incluent la nausée, vomissement et diarrhée.

Effets chroniques : Aucun effet chronique actuellement connu.

Statut cancérogène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes présumés du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucun des composants n'est considéré comme un danger pour la reproduction.

Mesures numériques de la toxicité :

Surfactants : DL50 orale du rat - 2 777 mg/kg ; DL50 lapin dermique - >2 000 mg/kg

Parfum : DL50 orale du rat - 3 200 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - >2 000 mg/kg

1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne : DL50 orale du rat - 618 mg/kg ; DL50 lapin dermique - >20 g/kg ; Irritation oculaire (lapin) – sévère ; Irritation cutanée (lapin) – corrosif ; Test de Buehler (cochon d'Inde) – sensibilisant.

1,3-dichloro-5-éthyl-5 méthylhydantoïne : DL50 orale du rat - 579 mg/kg ; Irritation cutanée (lapin) - Corrosif.

Chloro-5-éthyl-5 méthylhydantoïne : Données toxicologiques non disponibles.

12 – Données écologiques

Écotoxicité :

1,3-dichloro-5,5 diméthylhydantoïne : 96 h CL50 truite arc-en-ciel - 1,10 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - 0,95 mg/L

1,3-dichloro-5-éthyl-5 méthylhydantoïne : 96 h CL50 truite arc-en-ciel - 1,10 mg/L ; 96 h CL50 crapet arlequin - 0,87 mg/L ; 48 h CE50 daphnia magna - 0,95 mg/L ; 72 h CE50b algue verte - 0,12 mg/L.

Du javellisant concentré est très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit dilué utilisé n'est pas prévu de présenter de risque à l'environnement.

Persistance et dégradabilité : Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Sur la base d'une évaluation des ingrédients, une bioaccumulation découlant de la pastille de Javel n'est pas prévue.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

13 - Données sur l'élimination du produit

Éliminez conformément à tous les règlements fédéraux, d'état et locaux. Numéro de déchet dangereux au titre de la RCRA : D001

14 – Information sur le transport

Description relative à l'expédition terrestre selon DOT : UN3085, Matière solide comburante, Corrosive, N.S.A (1,3-dichloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione, 1,3-Dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne), 5.1 (8), III, Quantité limitée
Description de l'expédition du TMD canadien : Produit de consommation (quantité limitée)

Description appropriée pour le Transport Maritime (IMDG) : UN3085, Matière solide comburante, Corrosive, N.S.A (1,3-dichloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione, 1,3-Dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne), 5.1 (8), III

Description d'expédition selon l'ICAO : UN3085, Matière solide comburante, Corrosive, N.S.A (1,3-dichloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione, 1,3-Dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoïne), 5.1 (8), III



2000 Chasses d'eau Bleu plus javellisant

FICHE SIGNALÉTIQUE

*Remarque : Les emballages intérieurs ayant moins de 5 litres de liquide/5 kg de solide sont exemptés de la définition des polluants marins conformément à la disposition 2.10.2.7 du Code IMDG et de la disposition spéciale A197 de l'OACI.

REMARQUE : WD-40 Company ne réalise pas de tests sur les contenants pour s'assurer qu'ils respectent les exigences de transport par voie aérienne. Nous ne recommandons pas que nos produits soient transportés par voie aérienne.

15 – Informations sur la réglementation

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés sur la liste des substances de l'INRP : Aucun

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances canadienne ou sont exemptés de notification.

16 – Autres informations

Évaluation des dangers HMIS :

Santé – 3 (risque sérieux) ; Danger d'incendie – 0 (faible danger) ; Danger physique – 2 (risque modéré)

Date de révision : 25 octobre 2019

Remplace la version datée du : 29 juillet 2016

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc, Shelton, CT, É.-U.

Révision par : I Kowalski

Affaires réglementaires

1088000/ 1078000/ No.0087103